



Le Mercure Bât A
565, rue Marcelin Berthelot
Pôle d'activité des Milles
13851 Aix-en-Provence - Cedex 3

Tél. : 04 42 64 63 70

www.paysdaixinitiative.com
contact@paysdaixinitiative.com

AGRICULTEURS, PAYS D'AIX INITIATIVE VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉUSSITE DE VOTRE PROJET

Initiative pays d'aix
Un réseau. Un esprit

Initiative pays d'aix
Un réseau. Un esprit

Pays d'Aix Initiative est partenaire du dispositif CAP Installation - Transmission

qui réunit les professionnels de l'accompagnement des projets agricoles (*La Chambre d'Agriculture, le service juridique CASA, le service d'accompagnement Post Installation API*) afin de sécuriser et d'optimiser la réussite de votre projet.

Claire Borel - CA13 : 04 42 23 86 36
Pierre Umba - API : 04 42 23 31 19
Virginie Engler - CASA : 04 42 99 08 10

Partenaires Financiers



Partenaires Techniques



CONSEILS, FINANCEMENTS, ACCOMPAGNEMENT

Avec le soutien de : 
PAYS D'AIX

Matthieu est maraîcher bio,
**PAYS D'AIX INITIATIVE
A ACCOMPAGNÉ SON RÊVE**



« Grâce à Pays d'Aix Initiative,
j'ai pu faire l'acquisition du matériel
nécessaire au lancement de mon activité ».

Votre activité nécessite l'acquisition de matériel,
machines, véhicules professionnels, l'aménagement
de bureaux, ateliers et terrains agricoles (serres...)?

Le prêt d'honneur peut participer au financement
de ces besoins aux côtés des partenaires
bancaires et agricoles.

Sabine JOUAN – Chargée d'affaires,
référente projets agricoles : 04 42 64 63 70

Créée en 1997,
Pays d'Aix Initiative (PAI)
a pour objet d'encourager
le développement d'activités
économiques et durables
en Pays d'Aix.

MEMBRE DE
Initiative france
Un réseau. Un esprit

PAI s'adresse à tout porteur de projet en cours de création,
de reprise ou de développement dont le siège est situé sur le
territoire de la Communauté du Pays d'Aix (CPA). Depuis 2014,
PAI peut soutenir des activités à caractère agricole.

PAI apporte une expertise professionnelle, un financement
sous forme de **prêt d'honneur et un accompagnement au
démarrage et en développement.**

Le prêt d'honneur est :

- Un prêt personnel, accordé au(x) dirigeant(s) de l'entreprise,
à taux 0%, sans garanties ni cautions personnelles,
- Compris entre 3k€ et 30k€ selon les projets
- Et remboursable entre 12 et 50 mois (possibilité de différé)

L'expertise est réalisée par une équipe de 4 chargés d'affaires
avec l'appui d'un réseau de partenaires experts (chambre
d'agriculture, experts comptables, juristes...) et de bénévoles.

Celui-ci peut être complété par un **prêt d'honneur NACRE** d'un
montant moyen de 4k€ par personne éligible (bénéficiaire de
l'ACCRES) et/ou d'un **prêt d'honneur Initiative remarquable***
dont le montant est compris entre 5€ et 25k€.

**Les projets dits « remarquables » sont des projets qui intègrent l'un des critères
suivants : dynamique territoriale, engagement environnemental, volontarisme social
et sociétal, innovation.*

Initiative pays d'aix
Un réseau. Un esprit

Mireille est viticultrice bio,
**PAYS D'AIX INITIATIVE
A ACCOMPAGNÉ SON RÊVE**



« Le prêt d'honneur est un apport en trésorerie
qui me donne plus de marge de manœuvre ».

Pays d'Aix Initiative peut vous aider à financer
vos besoins de trésorerie de démarrage
et ainsi avoir une marge de sécurité raisonnable.

Le décalage des encaissements de recette,
l'embauche d'un salarié, la constitution
d'un stock de départ, la prise en compte
des aléas de démarrage peuvent être financés
par le prêt d'honneur, permettant ainsi
un démarrage sécurisé.